CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2022

TRAVAUX

CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE A INTERVENIR AVEC ENEDIS – ROUTE DU RANCH

Afin de procéder au renforcement du réseau électrique de la piste d'athlétisme au 5 route du Ranch, il convient de réaliser la pose, en tranchée souterraine, d'une canalisation traversant la parcelle communale cadastrée section AI numéro 0036, sur une longueur totale de 40 mètres et une largeur de 1 mètre.

La société ENEDIS a donc établi un projet de convention de servitude de passage à intervenir avec la Commune, propriétaire dudit terrain, précisant les conditions liées à cette servitude et prévoyant, notamment, une indemnité de servitude de 80 euros versée par la société ENEDIS à la commune de Thonon-les-Bains.

Sur proposition de Monsieur FAVRAT, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :
- d'adopter le projet de convention présenté ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer, avec ENEDIS, la convention de servitude de passage traversant la parcelle communale cadastrée section AI numéro 0036, et les actes à intervenir.

– Fin du document –